

BULLETIN D'ADHESION

SAISON 2025-2026

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Adresse :

Mail :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Récapitulatif somme à verser :

Nom	Prénom	Genre M/F	Date de naissance	Couleur ceinture	Cotisation	Réduction
<u>TOTAL</u>						

Moyens de paiement accepté :

Chèque, Espèces, Carte bleue,
Chèque vacances ANCV
Coupons Sport ANCV,
Chèque collège 72, Chèque Up,
SportPass-Sport , autre sur demande...

Licence par inscrit : 46€ x=

Total général :

Dossard (10€) :

Total à régler :

RAPPEL

La Fédération Française de Judo a mis en place des dossards personnalisés à **10€** (d'une valeur de 15€, 5€ pris en charge par le club).

Pour ceux qui seraient intéressés merci de rajouter la somme à votre cotisation.

La demande de dossard doit être faite **avant le 17 octobre 2025**.



un petit aperçu
du dossard

HORAIRES ET TARIFS SAISON 2025-2026

Eveil Judo (2020 – 2021)

La cotisation annuelle est fixée à : 105 € (ou 3 x 35 €)

Cours - Le mercredi de 11h00 à 11h45

Ou Le vendredi de 17h00 à 17h45

Pour le 2^{ème} cours et 3^{ème} cours

La cotisation annuelle est fixée à : 117 € (ou 3 x 39€)

Cours - Le mercredi (2016 à 2019) de 10h00 à 11h00

Ou Le vendredi (2017 à 2019) de 17h45 à 18h45

Cours - Le vendredi (2014 à 2016) de 18h45-19h45

Pour le 4^{ème} cours (2013 et Avant, adultes inclus)

La cotisation annuelle est fixée à : 129 € (ou 3 x 43€)

Cours - Le vendredi de 19h45-21h15

Pour les familles, une remise de 15 € est accordée pour chaque inscription supplémentaire.

Documents à joindre au bulletin d'adhésion :

→ **Un certificat médical ou attestation questionnaire sport**

Le certificat doit préciser la non contre-indication aux activités physiques et sportives et la mention y compris en compétition devra être ajoutée. Cette dernière mention devra figurer sur le passeport. La signature et le cachet du médecin sont obligatoires sur le passeport.

→ **Le règlement de la cotisation annuelle**

→ **Le règlement de la licence :**

- D'un montant de **46 €** pour chaque adhérent

Attention merci de faire un règlement séparé pour la licence car elle est reversée dans sa globalité à la FFJDA

La cotisation annuelle doit être remise au Club avant les vacances de la Toussaint soit
avant le 17 octobre 2025.



Toute cotisation non versée impliquera que l'enfant ne pourra pas participer aux cours pour des raisons d'assurance.

Pour rappel il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.